Maîtrise de la paie Intérimaire et charges sociales

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : Cette formation développe l'aptitude des participants à contrôler les calculs de charges patronales et salariales, le prélèvement de l'IR et les remboursements de frais professionnels des salariés intérimaires. Elle contribue à fluidifier la relation employeur/SI en améliorant la capacité à expliquer le bulletin de paie. Elle participe enfin de la sécurisation de l'agence face aux contrôles de l'URSSAF.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le caractère soumis à cotisations sociales d'un montant
- Identifier la destination et le taux des cotisations sociales
- Calculer les charges sociales
- Contrôler le remboursement des frais professionnels
- Prélever l'impôt sur le revenu

***Prérequis** : Niveau « Fondamentaux de la paie intérimaire : calculer la paie brute »*

Collaborateurs en charge de la paie des salariés intérimaires

Groupe de 4 à 10 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

1. Identifier le caractère soumis à cotisations sociales d'un montant

Identifier les sommes soumises à cotisations sociales
Identifier les sommes exonérées de cotisations
Caractère de salaire, frais professionnels, barème de petit et grand déplacement
Modalités pédagogiques : classe inversée, exposé, quiz de validation

2. Identifier la destination et le taux des cotisations sociales

Identifier les cotisations salariales, les cotisations patronales, les notions de salaire brut, de salaire net et de salaire chargé
Identifier les taux fixes : maladie-maternité-invalidité-décès, vieillesse, allocations familiales, retraite complémentaire…
Identifier les taux variables : taux AT/MP, versement mobilité
Modalités pédagogiques : exposé, études de cas

3. Calculer les charges sociales

Les tranches A/B/C/1/2, CSG/CRDS
Calculer le plafond pour les salariés intérimaires
Régulariser les bases de cotisations
Assujettir les avantages en nature
Calculer la réduction générale annualisée des cotisations patronales au taux majorée pour les intérimaires
Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

4. Contrôler le remboursement des frais professionnels

Constituer la preuve du caractère professionnel des frais engagés Repérer les « abus manifeste » dans le remboursement sur présentation de justificatifs
Justifier les remboursements forfaitaires dans le respect des règles de franchise fiscale du barème ACOSS
Respecter les contraintes du Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale
Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

5. Prélever l'impôt sur le revenu

Défiscaliser les HS
Identifier les heures majorées comme des HS (heures d'équivalence, heures « assimilées aux HS » pour le calcul des majorations…) non défiscalisées
Déterminer le « net imposable »
Le principe et le calcul du prélèvement à la source
Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30
Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 314-002
Version 201022

V131219

Man'Agir Consultants 15 rue Ambroise Thomas 75009 Paris
01 45 23 22 22 formation@managir.com
S.A.S.U au capital de 72 000€ - APE 8559A - RCS 422.811.539.000.28